

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Trieste, jeudi 14 septembre.

« On a reçu des nouvelles de Constantinople qui vont jusqu'au 4 septembre.

« Les flottes combinées ayant les troupes à bord se préparaient à appareiller de Varna et de Baltschik pour faire voile vers la Crimée. On pensait à Constantinople que l'attaque contre Sébastopol aurait lieu vers le 20. » — Havas.

Les nouvelles de Trébizonde allaient jusqu'au 30 août. Un camp russe établi dans la province de Kacheté a été assailli par Schamyl qui menace Tiflis à la tête de 15,000 Circassiens. Quarante familles appartenant à la noblesse russe ont été emmenées captives.

« Le gouverneur de Tiflis rappelait à lui les troupes russes qui étaient poursuivies par l'armée turque placée sous le commandement du général Guyon. »

Une caravane se rendant en Perse a été enlevée par un corps de cavalerie russe.

On annonce encore que les relations diplomatiques entre la Turquie et la Perse sont rompues.

D'après les derniers avis de Smyrne en date du 6, M. l'amiral Lebarbier de Tinan était arrivé devant cette ville, où le choléra a cessé de sévir. — Havas.

## INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* annonce, d'après une dépêche de Thérapia, le 7 septembre, que les Français et les Turcs sont partis de Varna le 5, par un beau temps et que la flotte anglaise a dû les rejoindre à l'île des Serpents. Cette importante nouvelle a parcouru Paris avec la rapidité de l'éclaircie électrique et a excité partout le plus vif enthousiasme.

On a lu également avec un grand intérêt le dénombrement de tous les approvisionnements de notre armée de la mer Noire, contenu dans la feuille officielle. — Havas.

Un service extraordinaire de courriers vient d'être organisé pour transmettre de Marseille à l'Empereur, partout où il se trouvera, les dépêches attendues de l'armée expéditionnaire. Trois courriers envoyés par la direction générale des postes, sont

arrivés à Marseille à cet effet, le 12 de ce mois. Des relais de poste sont établis entre Valence et Lyon et les administrations du chemin de fer mettront, au besoin, des trains spéciaux à la disposition de ce service extraordinaire. Enfin, toutes les mesures sont prises pour rendre aussi rapide que possible la transmission des nouvelles officielles expédiées par les commandants en chef de l'armée alliée. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, 12 septembre.

« La *Gazette de Madrid* ne contient rien d'important. Les comités électoraux sont organisés.

« Le parti carliste se remue. » — Havas.

ITALIE. — On écrit de Parme à l'*Indépendance belge*:

« Parme, 5 septembre.

« D'après des révélations de l'un des condamnés à mort, à la suite de l'émeute de juillet dernier, et qui a vu sa peine commuée en celle de vingt années de détention, le véritable assassin du duc Charles III serait un nommé Carra, qui, arrêté sous cette inculpation, puis relâché faute de preuves, s'est embarqué à Gênes pour les Etats-Unis d'Amérique. Ce Carra, après avoir commis son crime, réussit à gagner par des rues détournées les remparts de la ville, se laissa glisser le long du mur (très-peu élevé du reste), erra quelque temps dans la campagne et rentra à Parme. A la porte de la ville, il causa tranquillement avec un des douaniers de garde, qu'il connaissait et qui lui raconta le meurtre du Souverain. Cet individu, très-connu de la police, fut incarcéré préventivement et traduit devant le conseil de guerre, mais il n'eut pas de peine à prouver un *alibi* et fut mis en liberté.

« Une concordance curieuse, c'est que Carra ressemble d'une façon remarquable à Bocchi, ce qui explique facilement la persistance des soupçons qui ont longtemps fait prendre ce dernier pour le meurtrier de l'infortuné prince. La bonne foi du donanier put aussi être d'autant mieux surprise que Carra ne portait aucune marque du crime qu'il venait de commettre. Il avait en le temps de réparer le désordre de ses vêtements, et vous vous rappelez que la blessure du malheureux Duc ne rendit pas une seule goutte de sang. — Une enquête nouvelle sera prochainement ouverte.

« Les assassinats politiques continuent dans le duché de Modène : on en compte sept ce mois-ci. Pour tâcher d'y mettre un terme, le Duc vient de rendre une ordonnance qui prononce la confiscation de toutes les armes et munitions quelconques de la ville et de la commune de Carrare. Ce désarmement devra être terminé dans le délai de quinze jours ; passé cette époque, tout détenteur d'armes non spécialement autorisé par le Ministre de l'intérieur pourra être condamné de cinq à vingt ans de galères. L'homicide et la blessure par préméditation seront punis de la peine de mort par les armes. Toute autre tentative d'homicide sera punie de vingt ans de galères ou des galères pour la vie. La commission militaire instituée par l'édit du 4 janvier connaîtra des délits.

« A Saint-Marin, un troisième attentat, en plein jour, est venu porter au comble la terreur à laquelle ce petit pays est en proie. La victime est un médecin, de mœurs tranquilles, jouissant d'une bonne réputation, mais qui n'est pas mazzinien. Assailli d'abord à coups de pierres par une dizaine d'individus (on ne sait pas leurs noms), atteint ensuite de deux coups de pistolet, il mourut sur-le-champ. C'est à des causes politiques qu'il faut attribuer encore ce nouveau meurtre. »

INDE ET CHINE. — Le courrier d'Alexandrie apporte des dépêches de Bombay, en date du 31 août. On faisait des préparatifs pour établir une ligne télégraphique entre les possessions anglaises et le Pegu.

La cavalerie du Nizam avait offert ses services pour combattre contre les Russes ; mais les autorités anglaises, tout en remerciant la cavalerie de cette offre, ne l'a pas acceptée.

Une grande effervescence régnait aux dernières dates, dans les environs de Canton. A Canton, même, l'inquiétude était grande et les étrangers s'étaient mis sous la protection des navires des Factoreries.

Les insurgés chinois avaient pris possession de quelques places voisines après en avoir tué ou mis en fuite les autorités. — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

Sa Majesté l'Impératrice, dans sa constante sollicitude à soulager toutes les infortunes qui lui sont signalées, vient d'adresser aux dames patronesses

## FEUILLETON

## LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite et fin.)

Là, sans autres préliminaires, l'officier tendit sa main au gouverneur en présence du sergent, qui prudemment se tenait à l'écart, effrayé pas avance de la tournure que cette confrontation allait donner aux affaires.

— Nous nous sommes perdus, réfléchit-il en voyant Rocquevert parler comme il suit au gouverneur :

— J'avoue mes torts, monsieur le baron ; ils sont bien grands ; mais aussi n'en avez-vous pas vous-même quelques-uns à mon égard ? Que ne m'avez-vous confié ce que je viens d'apprendre ; qu'il était secrètement question de m'élever au grade de colonel.

— Colonel ! répéta le gouverneur, comme pétrifié par cette nouvelle ! mais je n'en sais rien... Qui vous l'a dit ?

— Monsieur, répondit l'officier en désignant Sans-Raison.

— Et de qui le tient-il ? demanda d'une voix formidable le gouverneur.

— De vous, répliqua le sergent, comprenant qu'il ne pouvait se tirer de ce mauvais pas qu'à force d'effronterie.

— De moi, marouffe ! s'écria le baron indigné, courant vers le soldat.

L'officier le retint.

— Mais ce n'est donc pas vrai ! lui dit-il en l'arrêtant ; en ce cas votre fille...

— Est innocente ! s'écria Sylvanire en s'élançant dans le salon. Parlez, mon père, ne me laissez pas accuser.

— Ou elle est coupable, ou je suis colonel, dit Rocquevert.

— Non, elle n'est pas coupable, répondit le père ; mais on m'a trahi. Un secret d'Etat, éventé par ce triple maraud ! et il leva sa canne sur le sergent.

— Frappez ! frappez ! dit le soldat au vieillard furieux, en lui présentant l'échine ; vous ne m'empêchez pas de me réjouir d'avoir rencontré si juste ! Quoi ! vraiment ! M. de Rocquevert serait colonel !

— Mais puisque tu viens de le divulguer, pendard ! il faut bien que quelqu'un te l'ait dit, continua le baron hors de lui.

— Ma foi, je n'en savais rien, répondit flegmatiquement Sans-Raison.

— Comment, interrompit Rocquevert, tu l'ignorais ?

— Parfaitement ! j'ai été sorcier ; avec vous il n'y a pas grand mérite. Cela ne pouvait pas vous manquer. C'est M. le baron qui a tout découvert.

— Moi, répétait le gouverneur effrayé, moi ! je me serai trahi ! Ils ne savaient rien ! j'ai tout dit, je suis perdu. Mais ne croyez pas cela, monsieur de Rocquevert, on vous trompe ; vous n'êtes point colonel.

— Colonel ! répéta une voix vers la porte : c'était celle

du chevalier de Vagnac qui entra. Colonel ! Ah ! voici le mystère éclairci, ou je n'y vois goutte ! Je vous félicite sincèrement, monsieur de Rocquevert.

— Voulez-vous bien vous taire ! dit le pauvre gouverneur, qui ne pouvait suffire à réprimer ces indiscretions. Chevalier, je suis compromis ; vous êtes un ingrat, vous m'assassinez !

— Bah ! bah ! je prends tout sur moi, interrompit le sergent dominé par l'exaltation.

En même temps il s'approcha de la fenêtre et s'adressant à des soldats qui passaient dans la cour.

— Camarades, leur cria-t-il à tue-tête : Vive le colonel Rocquevert. Double ration, mes amis, qu'on se tremousse et qu'on illumine !

Le gouverneur était aux abois ; il se cramponna au sergent, lui appliqua sa main sur la bouche. Il écumait de rage. La parole se refusait à sa fureur.

Déjà on criait dans la cour : Vive le colonel Rocquevert !

— Bourreaux ! s'écria enfin le gouverneur, paraissant à la fenêtre. Taisez-vous, scélérats, on vous trompe.

Ensuite, s'embrouillant avec sa volubilité frénétique, il hurla cette menace :

— Le premier soldat qui bouge, je l'éteins ; et le premier lampion qu'on allume, je l'extermine.

Un éclat de rire peu comprimé accueillit cette ridicule bravade.

du bureau de bienfaisance de St-Georges-sur-Loire, deux magnifiques lots, consistant en une montre d'or et en diverses pièces d'argenterie de table, pour la loterie qu'elles organisent en faveur des pauvres de leur commune, et dont le tirage est fixé au 28 novembre prochain. (Maine-et-Loire.)

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1854 (suite).

*Augmentation du fonds d'abonnement des préfectures et sous-préfectures.*

Le Conseil émet le vœu que le fonds d'abonnements de la préfecture et des sous-préfectures du département soit augmenté, son insuffisance est reconnue tous les ans.

*Pension de retraite des employés des préfectures et sous-préfectures. — Modifications du règlement.*

Il demande qu'il soit ajouté aux dispositions actuelles de l'art. 10. de l'ordonnance constitutive du 31 août 1838, sur les retraites des employés de la préfecture et des sous-préfectures les dispositions suivantes :

« Art. 10. — On admettra, dans les trente ans de services exigés par l'art. 9 et concurremment avec les services d'employés de préfecture et de sous-préfectures du département, les services civils rendus, soit dans les bureaux des autres préfectures et sous-préfectures de l'Empire, soit, enfin, comme secrétaires de mairies, receveurs et secrétaires d'hospices déjà pourvus de caisses de retraites.

« Les employés des préfectures, sous-préfectures, mairies et hospices qui ne seraient pas déjà dotés d'une rente, ne pourraient être admis à faire valoir leurs services antérieurs, qu'à la condition de reverser au fonds de retraites, le montant des retenues prescrites par l'article 2 de l'ordonnance constitutive du 31 août 1838, pour les années de services passées dans ces administrations.

« Au nombre de ces services devront être compris au moins quinze années passées dans les bureaux de la préfecture ou des sous-préfectures du département de Maine-et-Loire; ces quinze années seront exigibles, même pour la retraite accordée avant trente ans de services, dans les cas d'infirmités graves, prévus par l'article 11. »

*Chemin de grande communication n° 33. — Travaux à faire dans les Deux-Sèvres.*

Le Conseil invite M. le Préfet à insister près de son collègue des Deux-Sèvres, pour le prompt achèvement dans ce dernier département du chemin de grande communication, n° 33, de Vihiers à Thouars.

*Travaux de défense à faire contre les crues de la Loire. — Projet présenté par M. Houyau, ingénieur civil.*

Après avoir entendu le rapport fait par un membre de la 3<sup>e</sup> commission sur le mémoire présenté par M. Houyau, ingénieur civil, sur les travaux de défense à faire contre les crues de la Loire, pour préserver les vallées de la Maine, de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de l'Authion, le Conseil a jugé ce mémoire de la plus grande importance: il prie en conséquence M. le Préfet de l'adresser à M. le Ministre des travaux publics en le lui recomman-

dant de la manière la plus vive et l'invitant instamment d'en faire le point de départ d'une étude complète d'un projet définitif, aussi promptement qu'il sera possible; en même temps, il adresse des remerciements à M. Houyau pour son importante communication, et ordonne l'impression du rapport qui a été fait sur un projet aussi intéressant pour le département et dont l'exécution pourrait être pour lui une source de grandes richesses.

*Commission de surveillance des enfants trouvés.*

Le conseil d'arrondissement de Baugé demande qu'il soit créé, dans chaque commune, une commission de surveillance des enfants trouvés qui y sont placés: ce serait une inspection permanente beaucoup plus efficace que celle qui n'est faite, par M. l'inspecteur, qu'à des époques plus ou moins éloignées.

M. le Préfet fait observer que cette organisation serait très difficile; que dans beaucoup de communes il n'y a qu'un ou deux enfants; que souvent ces enfants sont déplacés; que d'ailleurs, M. l'inspecteur, d'après les injonctions qu'il lui donne, ne manque jamais de recommander ces enfants à la surveillance soit du maire, soit du curé.

On répond qu'on s'est toujours plaint de l'absence complète de surveillance sur les enfants placés dans les communes; il est possible que ces commissions fassent peu de chose; cependant elles pourraient être fort utiles pour M. l'inspecteur lui-même, lui donner des renseignements avantageux qu'il ne peut recueillir dans une visite passagère. Ces commissions pourraient d'ailleurs n'être établies que dans la commune où se trouverait un certain nombre d'enfants.

Le Conseil sachant combien M. le Préfet est disposé à chercher tous les moyens propres à améliorer la position de ces malheureux enfants, déclare s'en rapporter à sa prudence.

*Enfants trouvés. — Fourniture de vêtements.*

Le conseil d'arrondissement de Segré demande que des vêtements soient donnés aux enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, élevés aux frais du département; les instructions ministérielles veulent que cette fourniture soit faite annuellement à ceux de ces enfants qui n'ont pas atteint leurs septième année; mais les hospices se bornent à délivrer une layette à chaque enfant, au moment de son placement en nourrice. Le Conseil regrette que les démarches faites déjà à ce sujet près des administrations hospitalières soient restées jusqu'à ce jour sans résultat; il invite M. le Préfet à faire de nouvelles instances pour obtention de vêtements que ces mêmes administrations doivent fournir aux enfants.

*Prisons départementales. — Organisation du travail.*

M. le Ministre de l'intérieur, envisageant les inconvénients et les difficultés que présente souvent l'organisation du travail dans les prisons départementales, demande au Conseil si, d'après les circonstances locales, on pourrait permettre d'user de la faculté accordée par le décret du 25 février 1852, d'employer un certain nombre de condamnés à des travaux extérieurs; conformément à l'avis de la 2<sup>e</sup> commission, le Conseil déclare que cette mesure lui paraît peu praticable. Dans une prison départementale, les détenus restent trop peu de temps; ce

serait d'ailleurs leur donner trop de moyens de communiquer entr'eux.

Un membre demande au Conseil d'émettre le vœu que l'emprisonnement cellulaire précédemment admis, soit rétabli dans les prisons départementales; il faut dans l'application des peines, chercher l'amendement des condamnés. Ce résultat est compromis, si les condamnés communiquent ensemble, se connaissent, se corrompent naturellement et exposent la société à de nouveaux dangers, lorsqu'ils recouvrent la liberté. L'isolement cellulaire mitigé d'ailleurs par les visites de l'administration, de l'aumônier, des commissions pénitentiaire et autres, offre au contraire des garanties contre ces graves inconvénients. Ce système, appliqué aux détentions de courte durée, est parfaitement supportable, et dans les prisons départementales, les détentions ne se prolongent pas au-delà d'une année. Mais on fait observer que le gouvernement n'a point déclaré détruire les prisons cellulaires; qu'il veut expérimenter si, à côté de ce système on pourrait créer des ateliers où tous les détenus ne seraient pas admis indistinctement, mais où on pourrait appeler au travail en commun une certaine catégorie de prisonniers, soit ceux qui seraient les moins vicieux, soit ceux qui paraîtraient s'amender: c'est un essai qu'il faut laisser faire; il faut en attendre les résultats, et ne pas dire qu'on ne veut que le système cellulaire, sans aucune modification, sans aucune amélioration, dont il peut être susceptible. Conformément à cette opinion, le Conseil déclare ajourner toute décision sur la proposition qui lui est faite.

Un bien déplorable accident causé par une imprudence vient de porter le deuil dans la commune de Freigné. On venait de terminer les batteries dans une ferme, et afin de fêter cet événement, un garçon laboureur eut la pensée d'aller emprunter un fusil chez un voisin, et revint dans l'air, ignorant, dit-il, que l'arme qu'il portait était chargée. Par une fatalité qu'on ne peut expliquer, l'arme fit explosion, et la charge alla atteindre en pleine poitrine un jeune homme placé à quelque distance. Celui-ci poussa un cri, et tomba expirant dans les bras d'une des personnes présentes à cette déchirante scène.

Un autre accident qui n'a pas eu la gravité qu'on pouvait craindre, a eu lieu il y a quelques jours, au bas de la place de la Laiterie, près l'église de la Trinité à Angers. Un roulier conduisait une charette attelée d'un cheval qu'il tenait par la bride et chargée de pierres de Bécon; dans le sens opposé et se dirigeant vers la place pour la remonter, s'avancait un tombereau chargé d'ordures et attelé aussi d'un cheval que conduisait le nommé Jean Gousseau. Celui-ci, qui ne tenait pas son cheval par la bride, lui donna un coup de fouet qui le fit rabattre sur l'autre attelage. Craignant d'être pris entre les deux voitures, Gousseau essaya de se retirer à l'arrière; mais il s'est trouvé pris entre les deux moyeux et a reçu d'assez graves blessures, qui ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

On nous écrit de Grezillé, le 9 septembre, que, par suite d'une imprudence, une très-grande quantité de bourrées et tout ce qui constitue le nécessaire d'une boulangerie vient d'être consumé par le feu. Heureusement, le tout se trouvait dans une cave

Un pareil échec acheva d'exaspérer le baron. Dans sa fureur d'épileptique, il saisit au collet le chevalier et le secoua rudement :

— C'est vous qui êtes la cause de tout cela, lui dit-il, vous qui m'avez perdu; vous, par qui mon neveu sera destitué et par qui je serai, moi, incarcéré, pendu, peut-être... Ma tête est mise à prix... Un secret d'Etat ébruité, crié par-dessus les toits! Que va-t-on dire? ma mémoire sera déshonorée!

Et, se refusant aux consolations qu'on lui apportait de tous côtés, le gouverneur, prenant sa tête entre ses deux mains, parcourait le salon sans cesser de crier: — Je suis perdu! qu'on me conduise à la Bastille! Un secret d'Etat, grand Dieu! un secret d'Etat!

Cette douleur eût excité le rire si elle n'eût plutôt excité la compassion. La désolation du gouverneur était vraie, naturelle et touchante.

Vainement Sylvanire, le vieux chevalier, s'empres-

saient-ils autour de lui, il les repoussait de la main. Tout-à-coup on aperçut dans le vallon quatre torches sillonnant les ténèbres avec une rapidité qui ne pouvait appartenir qu'à l'escorte d'un courrier d'Etat.

C'en était un, en effet. Le messager descendit au château de Pécigny avec un paquet pour le gouverneur.

— C'est fini, c'est mon dernier jour, balbutia le baron, qui tremblait de tous ses membres.

Il rompit avec effroi le sceau royal et remit un pli à

l'adresse de Rocquevert. Quant à lui, il n'osa pas jeter les yeux sur la dépêche qui le concernait.

Rocquevert, au contraire, lut à haute voix une lettre de M. de Cavoie, son protecteur. Nous en relatons les termes précis :

« Mon cher lieutenant,

» Après avoir expié votre témérité, il est juste que vous soyez récompensé de votre courage. Ce coup d'éclat de votre part, qui détermina la prise d'une importante redoute, ne vous a attiré qu'une disgrâce apparente. Dès ce jour même, le roi résolut de vous élever au grade de colonel, tout en vous faisant punir pour le bon exemple. Sa Majesté, connaissant l'intérêt que je vous porte, daigna m'instruire de ce dessein secret. Un jeune commis M. Gaspard de Lavedan était près de moi à ce moment; et de peur qu'il ne divulguât le secret qu'il avait pu entendre, le roi m'enjoignit de l'éloigner du camp et de le diriger avec un message sur Versailles. C'est ce que je fis. Mais aujourd'hui ce secret est celui de toute l'armée, et je vous l'envoie sous ce pli avec votre brevet de colonel. »

De son côté, le gouverneur, à force d'essuyer ses yeux, comme on fait pour les verres troubles d'une lunette, avait fini par lire la dépêche. On lui annonçait la prise de Namur et de ses châteaux.

A ce coup, le baron n'y tint plus; la joie le gonflait.

Il était prêt à défaillir; il tomba sur une chaise, le front inondé de sueur. Le brave homme déraisonnait dans son allégresse: il voulut toucher le brevet de Rocquevert; puis, de l'air d'un homme qui respire après une longue oppression :

— Enfin! grand Dieu! je suis sauvé! Ce n'est plus un secret d'Etat!

Ansistôt ce fut un changement total et subit dans la personne du gouverneur. Il ramena fièrement son mantelet, porta la main droite sur la garde de son épée, et son chapeau rabattu sur l'oreille gauche, il s'approcha de la fenêtre.

— Mes amis! mes enfants! nous sommes vainqueurs! s'écria-t-il de manière à s'égosiller, Namur est en notre pouvoir; Sa Majesté a promu à la dignité de colonel M. de Rocquevert, mon gendre. Qu'on illumine! et vive le roi!

Des houras, des vivats répondirent à l'annonce de ces nouvelles.

La cour, les voûtes, les couloirs se remplirent de lumières et de bruit. Une fête générale venait de s'improviser.

L'heureux Rocquevert parut à la croisée, tenant Sylvanire par la main. L'allégresse était universelle. Le bonheur épanouissait toutes les figures. Le baron triomphait. Et le chevalier de Vagnac ne se fit pas scrupule de s'incliner solennellement devant lui et de lui dire avec feu :

taillée dans le roc, et on est arrivé à temps pour condamner les issues, afin de concentrer le feu dans la cave. Sans cela, un pailler, qui ne se trouvait qu'à deux mètres au plus de la cave, aurait été enflammé en un instant, et alors un effroyable incendie aurait enveloppé une partie du village. Grâce aux prompts et énergiques secours que les habitants se sont, comme d'habitude, empressés de donner, tout s'est trouvé bien réduit.

Cet exemple et mille autres serviront-ils enfin à faire prendre plus de précautions, surtout à une époque de sécheresse aussi intense que celle qui nous désolé en ce moment ?

M. le duc de Brissac, ayant eu connaissance par hasard de cet incendie, s'est rendu sur les lieux, témoignant tout l'intérêt qu'il portait à cette triste affaire.

Un des jours de la semaine dernière, un jeune homme, fils d'un meunier de la commune de Quincé, était occupé à dégraisser les rouages d'une machine à battre le blé, que trois hommes faisaient mouvoir. Ses pieds par malheur vinrent à glisser, et pendant qu'il cherchait à les replacer, sa vue se détourna des rouages, et sa main s'y trouvant engagée, l'index et le pouce de la main droite furent écrasés. Cette horrible blessure a nécessité l'ablation du pouce, de l'index et du premier os métacarpien de la main droite. Cette opération a été pratiquée par M. le docteur Daviers. (Maine-et-Loire.)

On lit dans la *Charentais* :

« La plus grande activité règne maintenant dans la fonderie impériale de Ruelle. De nombreux visiteurs se rendent chaque jour à l'heure de la coulée dans ce bel établissement, le premier, sans contredit, entre tous ceux du même genre qui existent en France.

» Outre les canons du plus fort calibre qu'on y fond pour l'armement de nos vaisseaux et de nos côtes, on y fabrique actuellement des affûts en fonte de fer qui sont, dans toutes leurs parties, d'une rare perfection, et dont le prix de revient, grâce aux procédés dont on y dispose, est bien inférieur à celui que pourrait offrir l'industrie particulière. Toutes les quarante-huit heures il sort des ateliers trois affûts complets, prêts à livrer et représentant le travail de cent ouvriers.

» L'atelier de précision s'est enrichi d'une belle et puissante machine d'un système nouveau et fort ingénieux, servant à percer la fonte avec une notable économie de main-d'œuvre.

» Dans la fonderie de bronze, de nombreux canons et des obusiers de campagne sont en chantier; on y remarque les deux pièces qui, par ordre du ministre de la marine, vont prendre les noms de *Bomarsund* et *Odessa*; ces pièces sont du système de l'empereur Napoléon III; elles ont une double destination, et peuvent lancer soit des boulets, soit des obus.

» Malgré cette activité, malgré cette puissance de production, l'importance des commandes du Gouvernement est telle qu'il a fallu recourir à l'industrie particulière, et que des travaux considérables ont été confiés à plusieurs usines de notre ville, où elles entretiennent une animation qui tourne au profit du bien-être général.

» En ce moment l'aspect de la fonderie est vrai-

— Monsieur le baron, vous avez bien mérité de la patrie.

— Eh! eh! reparti le gouverneur sur un ton de modestie hypocrite, un autre eût été embarrassé à ma place. Allons! je ne m'en suis pas trop mal tiré!

Quant au sergent, il regardait avec jubilation les deux amoureux.

Le colonel Rocquevert se tourna vers lui.

— Et toi, mon ami, lui dit-il, que demandes-tu ?

— Moi, colonel, rien du tout. Je ne désire plus rien... Ah! si, je me trompe, car c'est la première fois que ça me gêne de n'avoir plus qu'un seul bras.

— Et pourquoi cela, mon ami ?

— Parce que je ne pourrai vous embrasser qu'à moitié. Rocquevert lui tendit la main et le reçut dans ses bras.

— Ce qui me console, ajouta Sans-Raison attendri, c'est que vous savez, colonel, que pour ce qui est du cœur, je ne suis pas manchot!

(Presse.) FRÉDÉRIC THOMAS.

TAXE DU PAIN du 16 Septembre 1854.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.

ment imposant; tout y revêt le cachet de grandeur, de richesse et d'ordre, véritable caractère d'un établissement impérial et digne d'un grand Etat. Sous la direction du lieutenant-colonel Daniel du Colhoë, Ruelle a accompli d'immenses progrès qui font le plus grand honneur à cet officier: les anciens systèmes ont été ou réformés ou considérablement améliorés; les appareils de transmission de mouvement et tout l'outillage sont au niveau des progrès et dans l'état d'entretien le plus irréprochable; la fonderie utilise maintenant un résidu de fabrication considérable et qui tombait presque en pure perte: les limailles de fer se vendaient autrefois à vil prix à l'industrie qui n'en retirait que fort peu de bénéfice; M. Daniel du Colhoë a trouvé le moyen de fondre ces limailles presque sans déchet, et elles s'expédient maintenant en lingots pour servir de l'est aux navires de l'Etat, auquel elles procurent une notable économie. C'est ainsi, que sous une main habile, tout se transforme et s'améliore. »

#### FAITS DIVERS.

Rome, on le sait du reste, fut mise à deux doigts de sa perte par nos aïeux, et ne fut sauvée d'une ruine complète que grâce à une bande d'oïsons; aussi, depuis cette époque, les Romains, reconnaissants, célébraient chaque année une fête commémorative où l'on portait en triomphe un de ces vigilants palmipèdes. Nous ne saurions dire si c'est par rancune de l'échec du Capitole que les oies sont traitées chez nous d'une façon toute différente; toujours est-il que cet oïseau fait une piteuse mine et y est en butte à bien des tribulations, car, sans parler de la broche sans cesse suspendue sur sa tête, comme l'épée de Damoclès, il n'est pas en France un village dont la fête ne soit marquée de temps immémorial, par le martyre d'un nombre plus ou moins considérable de ces infortunés animaux dont le supplice, sous le nom de tir-à-l'oie, forme un des principaux divertissements des Gaulois modernes.

Dimanche dernier, après la messe, tous les habitants du village de M..... étaient en train de se livrer, dans un pré, à l'exercice du tir-à-l'oie, car c'était la fête du lieu. Nous devons dire pour ceux qui ignorent les détails de ce cruel divertissement, qu'il consiste à pendre par le col une oie vivante, après quoi un des assistants, armé d'un sabre et les yeux bandés, marche au hasard en cherchant à frapper de son arme la pauvre victime, dont les tortures se prolongent jusqu'à ce qu'elle reçoive le coup mortel. Toutefois, la bête n'est adjugée qu'à celui qui parvient à lui couper le col. Or, ce jour-là, toute la population, y compris le maire et le garde-champêtre, c'est-à-dire les autorités civiles et militaires de l'endroit, se trouvant dans la prairie, le village était complètement désert. Déjà le tir durait depuis deux heures environ, déjà trois victimes étaient tombées sous le sabre meurtrier, et chaque fois le tambour de la commune avait annoncé la victoire à la foule bruyante par un roulement prolongé, quand tout à-coup la fête fut troublée par l'arrivée des gendarmes du canton qui amenaient au milieu d'eux un gaillard à mine patibulaire qu'ils avaient capturé dans les champs. Cet individu, qui s'était vendu lui-même en essayant de fuir à l'aspect des tricorne de ces messieurs, était porteur d'un volumineux ballot, dont on fit l'ouverture séance tenante, dans lequel chacun des assistants reconnut, à son grand ébahissement, celui-ci des timbales d'argent, celui-là des couverts, un autre des flambeaux, etc., etc., à lui appartenant; l'honnête inconnu avait profité de l'absence des habitants pour faire une razzia dans les habitations. Les villageois volés, après avoir reconnu les divers objets qui leur appartenaient, se disposaient à les reprendre tout bonnement pour s'en servir ce jour-là, car il va sans dire qu'il y avait gala général; mais jugez du désappointement des braves gens lorsqu'ils apprirent que lesdits objets étant destinés à servir de pièces de conviction, devaient rester à la disposition de la justice jusqu'à nouvel ordre. Cet incident coupa court à la fête, les villageois s'en retournèrent chez eux pour reconnaître les dégâts causés par le voleur. Celui-ci fut conduit en prison, et les oies captives qui attendaient encore sur le pré que ce fut leur tour à être pendues, retournèrent joyeuses dans leurs poulaillers respectifs. — Havas.

— Le *Nil*, parti le 12, de Marseille, pour Constantinople, emmène un certain nombre de sœurs de charité, un détachement d'ouvriers d'administration et plusieurs officiers de différents grades, tous ayant pour destination Varna. — Havas.

— Une lettre de Vienne, en date du 9 septembre, exprime ainsi les causes qui auraient retardé le départ des flottes et des troupes alliées pour la Crimée :

Des tempêtes violentes auraient régné dans la mer Noire jusqu'au 27 août. Le 29, le vent de nord-ouest changea subitement, et les habitants de Constantinople virent le spectacle imposant de 300 bâtiments de transport qui passèrent le Bosphore, remorqués par des vapeurs pour porter des munitions et des provisions aux troupes. — Havas.

— M. de Mirbel, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à la Faculté des Sciences de Paris, est mort le 12 septembre à Champerret, commune de Neuilly.

Les funérailles de ce savant ont eu lieu à Neuilly, au milieu d'un grand concours de membres de l'Institut. M. de Mirbel était le mari de M<sup>me</sup> de Mirbel, qui s'est fait un nom européen dans l'art difficile de peindre en miniature. Jamais encore l'Institut de France n'avait été frappé si brutalement par la mort, que depuis 16 mois. Dans ce laps de temps, voici le 32<sup>e</sup> membre de l'Institut qui succombe. — Havas.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Un décret inséré au *Moniteur* appelle à l'activité les jeunes soldats de la classe de 1853, qui restent encore disponibles dans la réserve. « Afin de pourvoir, dit le rapport de M. le ministre de la guerre, aux diminutions qu'éprouvera l'effectif par la libération de la classe de 1847. »

« Saint-Petersbourg, 9 septembre.

« Un manifeste du Czar a été publié. La formation de la réserve est définitivement arrêtée. Le 12<sup>e</sup> recrutement de la moitié de la partie occidentale de l'empire est décrété. L'ukase ordonne une levée de 10 hommes sur 100. »

Vienne, jeudi 14 septembre.

« Les troupes autrichiennes devaient entrer le 12 en Moldavie.

« Le gros de l'expédition des troupes alliées pour la Crimée est parti le 4.

« Schamyl a remporté une éclatante victoire à Tiflis. »

Vienne, jeudi 14 septembre.

« La *Presse* de Vienne annonce que depuis le 5 septembre, le prince Gortschakoff a établi son quartier-général à Jassy. Le district de Galatz est entièrement évacué par le corps du général Luders.

« Les Turcs sont entrés à Folckchani. »

Vienne, jeudi soir.

« Une dépêche confirme le départ de l'expédition le 5 septembre, ainsi que la victoire remportée en Asie par Schamyl. »

Madrid, 13 septembre.

« L'opinion publique semble mécontente de l'inaction apparente du ministère. Six cas de choléra se sont déclarés à Madrid. — Havas.

#### ALIMENTATION DE L'ENFANCE.

SEMULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS, suffisamment riches en principe nutritif des os.

L'approbation de l'Académie accordée sur le rapport de M. BOUCHARDAT, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, et la médaille d'encouragement décernée à l'auteur par l'Institut de France (concours des prix Montyon), pour ses travaux sur l'alimentation de l'enfance, ne laissent aucun doute sur l'importance de la découverte de M. MOURIÈS.

#### AVANTAGES DE CETTE ALIMENTATION.

Chez les enfants, pendant le sevrage, cette nourriture peut prévenir les accidents nombreux et les chances de mort qui sont occasionnés par le développement des os et des dents.

Chez les enfants, après le sevrage, jusqu'à la fin de la croissance, elle empêche l'affaiblissement du système osseux et conséquemment une des causes les plus directes du rachitisme, des diarrhées, des vices de constitution, des difformités de la taille, etc.

Chez les nourrices, elle améliore le lait en lui fournissant la quantité de nourriture des os dont le nourrisson a besoin pour grandir.

Chez les femmes enceintes, elle prévient les indispositions et les fausses couches nombreuses qui ont pour cause le défaut de principe sans lequel l'enfant ne peut pas se former.

A PARIS, rue Saint-Honoré, 154.

En province et à l'étranger, chez les pharmaciens et les principaux marchands de pâtes alimentaires ou de chocolat.

Dépôt à Angers, chez M. CLOR aîné, marchand de comestibles. (1491)

#### BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 75.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 74 10.

#### BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 70.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 74 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

